



A4.1 : Publier un rapport sur les conseils de discipline de l'administration publique

Février 2021

1 CONTEXTE

La Délégation de l'Union européenne en République du Bénin et l'organisation non gouvernementale internationale Transparency International (TI) ont signé un contrat en août 2019 pour la mise en œuvre du "Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'Etat de Droit en République du Bénin" (PALIRED), financé sur le Fonds Européen de Développement (FED), dont l'objectif général est de contribuer à la mise en œuvre de réformes dans les domaines de la lutte contre la corruption et du renforcement du contrôle. Ce programme vise à donner effet aux recommandations formulées dans le rapport de l'évaluation du Système National d'Intégrité (SNI) du Bénin menée en 2016 et du plan d'actions prioritaires et générales y afférent.

L'évaluation du SNI susmentionnée a été menée par Transparency International et ses partenaires de la société civile béninoise – ONG Alcrer et Social Watch Bénin -, sur demande du gouvernement béninois. Cette évaluation avait relevé que le SNI du Bénin était globalement faible et le pouvoir judiciaire avait été identifié comme le plus faible des piliers évalués.

Le PALIRED vient contribuer à la concrétisation de certaines actions de l'évaluation du SNI au Bénin, en apportant un soutien aux institutions béninoises en vue de l'amélioration de l'efficacité du système répressif (pénal, juridictionnel et administratif) contre les actes de corruption.

Pour ce faire, le PALIRED mis en œuvre sur le terrain par Social Watch Bénin (Contact national de Transparency International) prévoit d'intervenir dans les champs suivants :

- i. L'amélioration du système répressif de la corruption par l'appui à certaines réformes précises ;
- ii. Le renforcement des capacités des acteurs pertinents de lutte contre l'impunité (acteurs judiciaires et administratifs) ;
- iii. L'appui aux organisations de la société civile pour une détection précise des pratiques de corruption ;
- iv. L'évaluation institutionnelle des politiques et des résultats en matière de lutte contre la corruption.

Dans le quatrième champ d'intervention du PALIRED, il est prévu de « Publier un rapport sur les conseils de discipline de l'administration publique ».

2 JUSTIFICATION

Le rapport d'évaluation du SNI renseigne que l'impunité est un défi majeur de la lutte contre la corruption au Bénin. Selon ce dernier, cette impunité découle entre autres de « la raréfaction des réunions des conseils de discipline qui entraîne un faible recours aux sanctions administratives ».

Ainsi, il s'avère important de produire des données et analyses annuelles sur les conseils de discipline dans l'administration publique se référant aux nouvelles dispositions qui découlent de l'application de la loi n°2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la fonction publique, notamment les textes qui sont relatifs aux instances disciplinaires et paritaires. Il s'agit de trois décrets d'application qui portent sur :

- ✓ attributions, organisation et fonctionnement des instances disciplinaires,
- ✓ attributions, composition et mode de fonctionnement des commissions administratives paritaires,
- ✓ puis attributions, organisation et fonctionnement du comité consultatif paritaire de la fonction publique.

Toutes ces réformes qui entrent en droite ligne des recommandations du SNI par rapport à l'administration publique sont-elles effectivement traduites en pratique ?

Les nouveaux organes mis en place fonctionnent-ils régulièrement et prononcent-ils des sanctions nécessaires pour endiguer l'impunité qui fait le lit à la corruption ?

Les efforts de renforcement de la discipline et du respect des normes et valeurs soutenant l'intégrité de l'administration publique sont-ils partagés et connus ?

Quelles sont les bonnes pratiques qui méritent d'être valorisées et quels sont les standards appliqués par les conseils de disciplines au Bénin pour uniformiser et harmoniser les sanctions dans toute l'administration publique ?

Autant de questions qui justifient la nécessité d'élaborer un baromètre national sur les conseils de discipline dans l'administration publique au Bénin.

3 OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de cette activité est de faire la lumière sur les fonctionnements des conseils de discipline et la mise en œuvre des sanctions administratives, en mettant en exergue les bonnes et mauvaises pratiques pour entretenir la vigilance sur ce système de renforcement de l'intégrité dans l'administration publique.

De façon spécifique, il s'agit de :

- i. faire une appréciation de la prise de textes d'application requis par la loi n°2015-18 portant statut général de la fonction publique et des autres lois modificatives,
- ii. analyser l'application des dispositions légales et institutionnelles sur les conseils de discipline dans l'administration publique notamment des trois décrets d'application qui portent sur les instances disciplinaires, les commissions administratives paritaires, le comité consultatif paritaire,
- iii. apprécier l'harmonisation des pratiques en matière de sanctions disciplinaires au niveau des ministères ciblés,
- iv. proposer une matrice de base de données à informatiser (accessible en ligne aux organes de discipline) qui renseigne sur les catégories de fautes administratives et les sanctions appliquées au cours des trois dernières années ;
- v. faire des recommandations pour une amélioration du fonctionnement des organes et des pratiques disciplinaires.

4 RÉSULTATS ATTENDUS

Il est attendu de la réalisation de cette activité les résultats suivants :

- i. une appréciation de la prise de textes d'application requis par la loi n°2015-18 portant statut général de la fonction publique et des autres lois modificatives est faite,

- ii. l'analyse est faite de l'application des dispositions légales et institutionnelles sur les conseils de discipline dans l'administration publique notamment des trois décrets d'application qui portent sur les instances disciplinaires, les commissions administratives paritaires, le comité consultatif paritaire,
- iii. l'harmonisation des pratiques en matière de sanctions disciplinaires au niveau des ministères ciblés est appréciée,
- iv. une matrice de base de données à informatiser (accessible en ligne aux organes de discipline) qui renseigne sur les catégories de fautes administratives et les sanctions appliquées au cours des trois dernières années est proposée,
- v. des recommandations sont faites pour une amélioration du fonctionnement des organes et des pratiques disciplinaires.

5 MINISTÈRES CIBLES

Dans sa phase pilote, l'activité cible les instances de discipline des ministères en charge :

- a. des Finances,
- b. de la Justice,
- c. de la Fonction publique,
- d. de la Santé,
- e. des Enseignements maternel et primaire,
- f. de l'Enseignement secondaire.

6 CADRE METHODOLOGIQUE

L'activité sera mise en œuvre en collaboration avec le Directeur Général de la Fonction Publique et le Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Une expertise sera recrutée par le PALIRED pour la collecte et le traitement des informations nécessaires pour élaborer, publier et diffuser ledit rapport. Le rapport sera validé en présence des représentants des différents organes disciplinaires des ministères cibles.

7 CALENDRIER

Les travaux sont prévus pour durer trente (30) jours à partir de la date de notification du contrat.

- ☞ Février 2021 : Recrutement de l'expert
- ☞ Mars 2021 : Réalisation de la mission
- ☞ Avril 2021 : Validation
- ☞ Mai 2021 : Diffusion du baromètre

8 LIVRABLES

- i. Un plan de travail assorti d'un chronogramme ;
- ii. Les rapports provisoire et final sur les conseils de discipline de l'administration publique ;
- iii. La base de données informatisée sur l'application des sanctions administratives à l'usage des organes de discipline qui facilitera la gestion des informations relatives aux instances de discipline.

9 PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra être un spécialiste en droit ou en management des services publics ou équivalent (de niveau BAC+5), justifiant d'une expérience pertinente de dix (10) ans en la matière.

10 REMUNERATION ET COUTS

Le consultant doit fournir un coût estimatif des honoraires sur la base de taux journaliers.

Conformément à la Note d'information N°3898/MEF/DC/C-FEC/SP relative aux conditions fiscales et douanières applicables aux marchés de services et de fournitures financés sur le 10ème et le 11ème Fonds Européen de Développement, le Programme est exonéré du paiement de la TVA.

11 DOSSIER DE SOUMISSION

Le candidat doit présenter l'original et 2 copies de sa proposition technique et l'original et 2 copies de la proposition financière dans des enveloppes séparées, le tout contenu dans une même enveloppe.

La proposition doit être adressée au Coordonnateur du PALIRED (95152248) et déposée au Secrétariat administratif de Social Watch Bénin à sis au quartier Jéricho, à 100m en rentrant dans la rue de la Station SONACOP Dovonou qui est en face de la Pharmacie le Nokoué, carré 487, maison IBIKUNLE Latifou à Cotonou le **05 Mars 2021 à 13h00 au plus tard.**

Le dossier de candidature doit comprendre ce qui suit:

- Un curriculum vitae comprenant les coordonnées de deux références pour le consultant principal ;
- Un curriculum vitae d'un informaticien concepteur de base de donnée et d'application web ;
- Les copies de diplômes ;
- Un bref aperçu de la manière dont le travail sera abordé et les méthodes qui seront employées ;
- Des liens, des références à des échantillons de travail antérieurs ;
- Une estimation de coût sur la base d'un taux journalier et du nombre de jours.

Le dossier de candidature peut également être déposé par mail à: skaninda@transparency.org avec ampliation à palired@socialwatch.bj.

12 GRILLE EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUE ET FINANCIERE

Critères	Sous-critères	Notes maximales
1- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	Lettre motivation (Une lettre décrivant votre motivation et vos qualifications)	2
	1 CV (comprenant les coordonnées de deux références) du consultant principal et 1 CV d'un concepteur de base de données web	2
	Déclaration sur l'honneur (Une note relative à votre disponibilité pendant la période)	2

	Des liens, des références à des échantillons de travail antérieurs (à vérifier lors de l'évaluation)	3
	Offre financière (Une estimation de coût sur la base d'un taux journalier et du nombre de jours)	1
	Total 1	10
2- EXPERTISE	a. Expériences	40
	Large expérience de travail avec les institutions de la République et les ministères	5
	Compréhension du cadre juridique de la fonction publique et de l'administration publique au Bénin	5
	Expérience avérée en gestion de contentieux et/ou de procédures disciplinaires	15
	Compréhension claire et familiarité avec les recommandations du SNI Bénin	15
	b. Profil/qualifications et compétences	10
	Formation en administration publique, droit ou autres sciences sociales pertinentes pour le consultant principal	5
	Diplômes du concepteur de base de données Web	5
	Total 2	50
3- CAPACITE TECHNIQUE	a. Motivation	25
	Compréhension de la mission (<i>voir TDR</i>)	5
	Précision des livrables (<i>voir TDR</i>)	5
	Compréhension du cadre juridique de la fonction publique et de l'administration publique du Bénin (<i>voir lettre de motivation</i>)	5
	Capacité à rédiger de manière succincte et pour un auditoire non académique (<i>Apprécier à partir de la lettre de motivation</i>)	5
	Maîtrise de la langue française (<i>Apprécier à partir de la lettre de motivation</i>)	5
	b. Déroulement de la mission	15
	Méthodologie (un bref aperçu de la manière dont le travail sera abordé et les méthodes qui seront employées)	10
	Calendrier indicatif (Chronogramme selon les TDR)	5
	Total 3	40
	TOTAL	100

N° affecté	Soumissionnaires	Montant HT	Offre Financière		Offre Technique		Total	Rang
			Notes	20%	Notes	80%		
1								
2								
3								
4								